

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 152-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.769

Déposée le: 18.08.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Aebersold (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 93/2017 du 1 février 2017
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

1. Adoption

2. Rejet

Mieux exploiter le potentiel de l'aire de la caserne à Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. en collaboration avec la Ville de Berne, de se demander quel pourrait être le potentiel urbain de l'aire de la caserne en termes de logement, mais aussi d'activités artisanales et commerciales et de culture – principalement sans utilité militaire – et de présenter les résultats de son étude dans un rapport ;
2. de négocier avec la Confédération pour adapter le contrat de la place d'armes afin de permettre rapidement une utilisation telle que celle demandée au chiffre 1.

Développement :

En 2007, un projet du nom de « Quan Terra » a fait des vagues politiques et médiatiques. Un « City-ressort » avec hôtel wellness, logements et culture devait voir le jour sur l'aire de la caserne, à Berne, une zone délimitée par la Papiermühlestrasse, la Militärstrasse, la Beundenfeldstrasse et la Kasernenstrasse. Le canton était à l'initiative du projet. Invoquant des rai-



sons urbanistiques, de l'aménagement des espaces de détente et de la protection du patrimoine, le Conseil communal s'était dit défavorable au projet. Il avait toutefois signalé qu'il était prêt à envisager une utilisation judicieuse de ce périmètre. Les divergences de vues entre la Ville et le canton de Berne à propos de l'avenir de cet espace sont pour beaucoup dans l'échec du projet. Il fallait s'y attendre. La ville étant un moteur économique pour tout le canton, il faut pourtant la développer et la fortifier.

Près d'une décennie s'est écoulée depuis. Rien n'a changé, l'aire de la caserne est toujours en friche. Le canton, la Ville et la Confédération n'ont pas dialogué sérieusement – pas que l'on sache en tout cas – et ni le canton, ni la Ville n'a de projet pour cette zone. Ce qui est un tort. Car des logements coopératifs attrayants pourraient voir le jour le long de la Militärstrasse, on pourrait tout à fait imaginer des commerces et des activités culturelles autour de l'arsenal, et la prairie de la caserne, une fois débarrassée de sa clôture, pourrait se transformer en parc pour le quartier. Mais pour cela, il faut redéfinir le rôle que l'on veut donner à la place d'armes de Berne et résilier le contrat de place d'armes avec la Confédération. Afin que cette reconversion soit bien accueillie, il faut impliquer dans le projet la population et en particulier la commission de quartier.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif a décrit en détail la situation prévalant sur le site de la caserne à Berne dans sa réponse à l'interpellation Hofmann (346-2009). Le site de la caserne est aujourd'hui encore utilisé en priorité par l'armée. Il est dans le même temps ouvert au public pour de nombreux loisirs, est considéré comme la place d'armes la mieux accessible de Suisse et fait par ailleurs l'objet d'un usage civil : la Haute école des arts de Berne (HEAB) occupe actuellement les anciennes écuries.

Le contrat relatif à la place d'armes, conclu entre le canton de Berne et la Confédération, a été approuvé par l'arrêté du Conseil-exécutif du 22 septembre 1999, et est valable au moins jusqu'au 31 décembre 2028. D'ici au 31 décembre 2023, la Confédération peut par ailleurs, à une reprise, prolonger ce contrat de 20 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2048. En 2013, le concept de stationnement de l'armée suisse a été remanié, et le statut de la place d'armes de Berne a été confirmé comme c'est aussi le cas dans le plan sectoriel militaire qui se trouve actuellement en procédure de consultation. On ne peut par conséquent pas partir du principe que le site de la caserne sera disponible à court ou moyen terme pour une utilisation principalement non militaire, et que la Confédération acceptera d'adapter en ce sens le contrat pour la place d'armes.

Le canton s'est cependant penché intensivement sur le potentiel du site de la caserne, et, en collaboration étroite avec la Ville de Berne notamment, a formulé des objectifs qui ont été intégrés dans le plan directeur du pôle de développement économique (PDE) du Wankdorf. En tant que partie intégrante du PDE Wankdorf, le site de la caserne constituera un élément important du programme cantonal de pôles de développement économique (programme PDE). Le Conseil-exécutif propose, pour que ces travaux se poursuivent, d'adopter le point 1 du postulat, tout en rejetant le point 2 du fait de la récente confirmation par la Confédération du statut de la place d'armes de Berne.

Destinataire

- Grand Conseil